

07 nov 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 7 novembre 2003

Unité de jurisprudence au SPF Finances

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a désigné les administrations qui assureront l'unité de jurisprudence au sein du Service Public Fédéral Finances (*).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a désigné les administrations qui assureront l'unité de jurisprudence au sein du Service Public Fédéral Finances (*).

Les administrations " Impôts et Recouvrement ", " Documentation patrimoniale " et " Trésorerie ", les trois piliers du SPF Finances, sont désignées comme étant chacune une administration assurant l'unité de jurisprudence.(*) conformément à l'arrêté royal du 16 mai 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>